

# Conditions générales 2016-2017

## Le P'tit Farfadièse, ateliers d'éveil musical

Le P'tit Farfadièse  
Elena Salviato  
1400 Yverdon-les-Bains  
078/613.98.79

www.farfadiese.com  
info@farfadiese.com  
CCP12-478641-8  
IBAN CH84 0900 0000 1247 8641 8

### **Inscriptions**

L'inscription est obligatoire et se fait au moyen du formulaire ad hoc. Elle est valable pour une année scolaire, en fonction de la disponibilité des places dans les ateliers.

L'inscription devient définitive lorsque le formulaire est complété, signé et remis à l'animatrice, et que cette dernière donne confirmation. L'enfant participe au même atelier durant toute l'année scolaire.

Les inscriptions sont prises en compte tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer dans les plus brefs délais.

### **Modalités des cours**

Les ateliers durent 45 minutes. Un minimum de 4 enfants est requis pour qu'un atelier ouvre. Les ateliers ne comptent pas plus de 8 enfants, accompagnés d'un adulte par fratrie. Aucun enfant ne pourra participer s'il n'est pas accompagné d'un adulte.

Les participants doivent être vêtus d'habits confortables, avec des chaussettes antidérapantes ou des pantoufles de rythmique (basanes).

Les ateliers sont donnés en fonction de l'âge de l'enfant. Ils n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni pendant les jours fériés officiels. L'année scolaire est divisée en 3 trimestres pour un total de 36 cours sur l'année. Un planning est remis lors de l'inscription.

### **Tarifs et modalités de paiement des ateliers**

Une inscription se fait pour une année scolaire, avec possibilité d'arrêter à la fin d'un trimestre. Il n'y a pas de taxe d'inscription. Pour les inscriptions en cours de trimestre, le prix est au prorata, à partir de la date d'inscription.

L'année scolaire a un total de 36 cours sur l'année. Le tarif par séance et par enfant revient à 25.- par séance, donc 900.- par année scolaire.

Une facture est remise suite à l'inscription. Elle doit être acquittée 10 jours après réception. En cas de difficultés financières, des facilités de paiement sont envisageables suite à un accord avec l'animatrice. Le paiement des ateliers s'effectue par trimestre, soit par e-banking (e-finance ; internet), soit au moyen d'un bulletin de versement sur le compte de chèque postal susmentionné.

Les bébés de moins de 12 mois accompagnent gratuitement leurs frères et sœurs au cours. Dès l'âge d'un an, le tarif habituel est de rigueur.

Les séances manquées par l'enfant ne sont pas remplacées ni remboursées, même sur présentation d'un certificat médical, à moins que le certificat médical pour l'enfant justifie une absence supérieure ou égale à quatre ateliers d'affilée manqués, et ce uniquement si l'animatrice a été prévenue au moins 24 heures à l'avance de l'absence de l'enfant.

La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier est possible avec l'accord préalable de l'animatrice et en fonction des places disponibles. Cette participation coûte CHF 25.-, payable de suite.

### **Conditions de désistement**

Un trimestre entamé n'est pas remboursé, sauf cas de force majeure discuté avec l'animatrice. L'inscription est reconduite tacitement pour le trimestre suivant, mais pas d'une année scolaire à la suivante. Un désistement doit être annoncé par écrit le plus tôt possible, mais au moins 30 jours (cachet postal faisant foi) avant le début du trimestre administratif suivant. Un désistement qui se ferait dans les 30 jours avant le début du trimestre suivant entraîne un dédit de CHF 80.-. Une fois le trimestre entamé, le montant du trimestre est dû.

### **Absences de l'animatrice**

En cas d'absence de l'animatrice, si aucun remplaçant n'est trouvé, le cours est remboursé à hauteur de CHF 25.- par cours.

### **Ouverture/fermeture d'un atelier**

Un atelier est ouvert que si le nombre minimum d'enfants inscrits (4) est atteint.

### **Responsabilité**

L'animatrice des ateliers décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et d'accident. Par sa signature, le responsable légal certifie que l'enfant et l'adulte qui l'accompagne sont tous deux au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance accidents, à leur charge. L'enfant reste sous la surveillance de l'adulte qui l'accompagne durant le cours.